

5.

Institutions financières

- 5.1 Avis et communiqués
 - 5.2 Réglementation et lignes directrices
 - 5.3 Autres consultations
 - 5.4 Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers
 - 5.5 Sanctions administratives
 - 5.6 Autres décisions
-

5.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

5.2 RÉGLEMENTATION ET LIGNES DIRECTRICES

Aucune information.

5.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

5.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DE PERMIS DES ASSUREURS, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DES STATUTS DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

5.4.1 Assureurs

Groupe LEDOR inc., mutuelle d'assurance

Avis d'émission de permis

Loi sur les assurances, L.R.Q., c. A-32

Avis est donné, par les présentes, que l'Autorité des marchés financiers a émis, suite à la fusion de ALO Assurances, compagnie mutuelle et de Dorchester Assurances, compagnie mutuelle, un permis d'assureur à la compagnie résultante, qui portera le nom de Groupe LEDOR inc., mutuelle d'assurance, l'autorisant à exercer ses activités au Québec dans les catégories d'assurances suivantes :

- Automobile
- Biens
- Contre le bris des machines
- Garantie
- Responsabilité

Le siège de l'assureur est situé au 2795 boul. Laurier, bureau 150, Québec (Québec) G1V 4M7.

Fait le 8 octobre 2008

La surintendante de l'encadrement
de la solvabilité,

Danielle Boulet

L'Industrielle-Alliance Pacifique Compagnie d'Assurance sur la Vie (autre nom utilisé par Industrial-Alliance Pacific Life Insurance Company)

Avis de modification de permis

Loi sur les assurances, L.R.Q., c. A-32

Avis est donné, par les présentes, que l'Autorité des marchés financiers a modifié, en date du 8 octobre 2008, le permis d'assureur de L'Industrielle-Alliance Pacifique Compagnie d'Assurance sur la Vie (autre nom utilisé par Industrial-Alliance Pacific Life Insurance Company) afin de changer son nom pour celui d'Industrielle Alliance Pacifique, Assurance et services financiers inc. L'Autorité des marchés financiers autorise désormais ledit assureur à exercer ses activités au Québec, sous son nouveau nom, dans les catégories d'assurances suivantes :

- Contre la maladie ou les accidents
- Sur la vie

Le représentant principal au Québec est monsieur Douglas Carrothers, d'Industrielle-Alliance, Assurance et services financiers inc., dont l'établissement d'affaires est situé au 1080, Grande Allée Ouest, C.P. 1907, succursale Terminus, Québec (Québec) G1K 7M3.

Le siège de l'assureur est situé au 2165 Broadway West, Vancouver (Colombie-Britannique) V6K 4N5.

Fait le 8 octobre 2008

La surintendante de l'encadrement
de la solvabilité,

Danielle Boulet

5.4.2 Sociétés de fiducie et sociétés d'épargne

Aucune information.

5.4.3 Coopératives de services financiers

Aucune information.

5.5 SANCTIONS ADMINISTRATIVES

Aucune information.

5.6 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.